



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 2430

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les problemes rencontres par les handicapes de plus de 20 ans qui devraient entrer dans les centres d'aide par le travail (CAT) mais ne le peuvent pas en raison du manque de places. Certains instituts medicaux professionnels (IM Pro), bien que ne percevant pas le prix de journee, acceptent de les garder pour eviter le desagrement aux parents et surtout la regression de l'enfant. Il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre dans ce domaine afin de remedier a ce douloureux probleme.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. Pour ce qui concerne les CAT, le nombre actuel d'etablissements (environ 1 100) et de places (environ 70000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Aussi, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, considere-t-il cette question comme prioritaire et a-t-il charge ses services d'en faire une etude qui permettra de degager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2430

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1673

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3030